

SÉANCE DU
CONSEIL
5 SEPTEMBRE
2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le cinquième jour de septembre deux mille dix-sept, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 août 2017
4. Embauche inspecteur en voirie
5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – Programmation 2017
6. Rémunération du personnel électoral
7. Période de questions
8. Règlement modifiant le règlement no. 2011-07-327 relatif aux chiens – avis de motion
9. Contrat – Travaux de voirie – Réfection du rang Houde
10. Contrat - Marquage des rues
11. Appel d'offres pour la collecte des ordures et du recyclage
12. Regroupement d'achat - Bacs de compostage
13. Relocalisation et ajout de luminaires / Alimentation et éclairage
14. Comptes payés et à payer
15. Correspondance
16. Correspondance du maire
17. Divers :
18. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-09-3546

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant :

13. Relocalisation et ajout de luminaires / Alimentation et éclairage

et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

2017-09-3547

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty

APPUYÉ PAR François Mailloux

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 7 août 2017 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

EMBAUCHE INSPECTEUR EN VOIRIE

2017-09-3548

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle

APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté

ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil acceptent l'embauche de monsieur Sébastien Meloche à titre d'inspecteur en voirie et ce, à compter du 11 septembre 2017, aux conditions énumérés dans le dossier d'embauche.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 - PROGRAMMATION 2017

2017-09-3549

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty

APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau

ET RÉSOLU QUE

- ▣ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- ▣ la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une

personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- ▣ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ▣ la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ▣ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ▣ La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

RÉNUMÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

2017-09-3550

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

Que les tarifs suivants serviront de rémunération pour le personnel électoral sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sabine :

- La rémunération du président d'élection et de la secrétaire d'élection demeure les mêmes que ceux parue dans la Gazette officielle du Québec du 11 février 2017.
- La rémunération du personnel affecté à la commission de révision est de 13\$ pour chaque heure où il siège.
- La rémunération du personnel affecté au scrutin :

	Anticipation	Scrutin
Scrutateur	110\$	150\$
Secrétaire bureau de vote	90\$	135\$
Primo		138\$
Aide Primo		117\$
Président table de vérification		122\$
Membres table de vérification		110\$

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2006.05.1148.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

2017-09-3551

<p style="text-align: center;">RÈGLEMENT NO 2017-08-397 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2011-07-327 RELATIF AUX CHIENS</p>

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 7 août 2017 par François Mailloux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty

APPUYÉ PAR Maurice Gaboriault

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement numéro 2017-08-397

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

L'article 5.3 du règlement no 2011-07-327 est remplacé par le suivant :

« Ledit chien sera gardé dans un lieu établi par la Municipalité pour une période de cinq (5) jours. Durant cette période, le chien pourra être réclamé par son gardien sur paiement des frais de pension, soit 15\$ par jour plus les frais et dommages encourus ainsi que le coût d'une médaille. »

L'article 5.4 du règlement no. 2011-07-327 est remplacé par le suivant :

« À l'expiration du délai prévu, soit 5 jours, le gardien d'enclos pourra disposer du chien de la manière jugée la plus conforme. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 5 septembre 2017.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

CONTRAT – TRAVAUX DE VOIRIE – RÉFECTION DU RANG HOUE

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

2017-09-3552

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 17-002 Réfection du rang Houde, les soumissionnaires sont :

	Sous-total	TPS	TVQ	Total
Pavages Maska inc.	55 545.25 \$	2 777.26 \$	5 540.64 \$	63 863.15 \$
Construction Techroc inc.	60 759.70 \$	3 037.99 \$	6 060.78 \$	69 858.47 \$
Sintra inc.	61 475.00 \$	3 073.75 \$	6 132.13 \$	70 680.88 \$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc.

ADOPTÉE

CONTRAT - MARQUAGE DES RUES

2017-09-3553

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que suite aux appels de propositions pour le marquage des rues, le contrat pour 2017 est donné à Lignes Maska qui a soumis la plus basse proposition conforme au coût de 182\$ le kilomètre.

Les autres propositions soumises sont les suivantes :

- ° Marquage et Traçage du Québec 189\$ le kilomètre
- ° Lignco-Sigma inc. 375\$ le kilomètre

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

2017-09-3554

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de service de la collecte des ordures et du recyclage. La durée du contrat est de 1 an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Que Chantal St-Germain, directrice générale est la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

REGROUPEMENT D'ACHAT - BACS DE COMPOSTAGE

2017-09-3555

CONSIDÉRANT que le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie

intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (ou Code municipal) permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sabine désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Sabine confirme que les données déjà transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes.

QUE la Municipalité de Sainte-Sabine confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables.

QUE la Municipalité de Sainte-Sabine s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs.

QUE Chantal St-Germain soit désignée à titre de représentante de la Municipalité de Sainte-Sabine pour participer aux réunions du regroupement d'achat.

QUE la Municipalité de Sainte-Sabine s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées.

QUE les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la Municipalité de Sainte-Sabine.

QUE le maire, Laurent Phoenix, ainsi que la directrice générale, Chantal St-Germain, soient autorisés à signer l'entente concernant le regroupement d'achat pour les bacs de compostage.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2017-09-3556

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
GROUPE AST (1993) INC.	9152	ANNULÉ
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9153	160.00
ADMQ-ZONE MONTRÉGIE EST	9159	150.00
ST-GERMAIN CHANTAL	9160	384.28
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9161	160.00
CAROLINE BISAILLON	9162	180.00
EMILIE CAMPBELL	9163	258.69
ENE IOANA	9165	100.00
L'ECUYER DOMINIC	9167	100.00
ANDRE PARIS INC	9176	5 210.10
EDITIONS JURIDIQUES FD	9177	167.29
F. CHOQUETTE ET FILS	9178	938.30
GESTIM INC.	9179	737.80
GROUPE ENVIRONEX	9180	13.80
LIBRAIRIE MODERNE	9181	320.55
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	9182	652.83
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9183	1 042.82
QUEBEC LOISIRS	9184	91.22
RÉMI CORRIVEAU	9185	229.95
RECY-COMPACT INC.	9186	4 302.50
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	9187	344.93
ENVIRO 5	9188	156.65
SIMPLEX LOCATION	9189	64.55
TECHMIX	9190	151.40
TETRA TECH QI INC.	9191	5 173.88
VILLE DE FARNHAM	9192	64 084.29
GAZON EXPERT	9193	689.85
SALAIRES	9154 À 9158	4 607.27
SALAIRES	9164, 9466, 9168, 9169	3 156.91
REMBOURSEMENT TAXES	9170 À 9175	2 602.45
	42 CHÈQUES	96 232.31

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
GROUPE AST (1993) INC.	487	76.17
BELL MOBILITE INC	488	17.25
BELL MOBILITE INC	489	19.50
VIDÉOTRON	490	215.67
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	491	19.70
GROUPE ULTIMA INC.	492	1 347.00
HYDRO QUEBEC	493	497.43
HYDRO QUEBEC	494	488.30
RONA LÉVESQUE	495	65.61
RONA LÉVESQUE	496	24.00
BUOPRO CITATION	497	24.90
PETITE CAISSE	NE 184	211.70

PETITE CAISSE	NE 186	278.25
PETITE CAISSE	NE 188	230.95
	14 PRÉLÈVEMENTS	3 516.43
	GRAND TOTAL	99 748.74

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

HOMMAGE À MADAME PAULINE QUINLAN

2017-09-3557

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix, soit autorisé à représenter la municipalité à la soirée hommage à madame Pauline Quinlan qui se déroulera le 21 septembre 2017, et ce au coût de 80\$.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-09-3558

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H22.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».